

Une Assemblée Mondiale de Citoyens, convoquée par les villes

En juillet 2015, en préparation de la COP21, le réseau des villes responsables convoque une Assemblée Mondiale de Citoyens pour élaborer des propositions communes visant à limiter le changement climatique

Texte complet

1. Pourquoi une Assemblée Mondiale de Citoyens à l'invitation des villes du monde ?

Depuis 1992, les Etats du monde ont été incapables de prendre leurs responsabilités et d'adopter un plan sérieux de lutte contre le réchauffement climatique. A l'occasion de la conférence internationale Rio + 20, organisée pour le 20e anniversaire du Sommet de la Terre de 1992, les Etats ont littéralement remis les clés de la planète aux villes et aux collectivités territoriales dont le rôle est souligné tout au long de la déclaration finale.

En 1992, les villes et régions étaient encore considérées comme des « acteurs non étatiques » parmi d'autres, et les collectivités territoriales assimilées à des organisations de la société civile. On attendait d'elles non de prendre l'initiative de la transition vers des sociétés durables mais d'être seulement une force d'appoint, à travers des agendas 21 locaux, aux Etats considérés comme les maîtres d'oeuvre de la transition. A l'échelle internationale un premier effort avait été fait pour donner la parole aux acteurs non étatiques, en identifiant neuf « groupes majeurs » (entreprises, enfants et jeunes, paysans, peuples indigènes, autorités locales, ONG, chercheurs, femmes, syndicats) et en choisissant des représentants de ces groupes. Ils étaient supposés avoir un avis consultatif. L'expérience a montré que leur représentativité était limitée et leur avis sans effet sur les négociations intergouvernementales.

Les villes et régions, du fait du poids de l'histoire, se sont longtemps résignées elles-mêmes à être des acteurs de second plan. Elles n'ont revendiqué qu'un statut consultatif au sein des institutions internationales et n'ont pas cherché au départ à se doter d'un agenda commun à la hauteur des défis actuels de l'humanité. Enfin, si depuis 20 ans les réseaux internationaux de villes se sont étendus et consolidés, il s'agit en fait de réseaux de collectivités territoriales et de dirigeants locaux, qui n'associent pas au dialogue l'ensemble des représentants de la société.

La COP21 se tiendra à Paris en décembre 2015. A l'issue de cette conférence, les gouvernements du monde sont supposés adopter un plan d'action commun pour lutter contre le réchauffement climatique. Du fait de leur inertie et absence d'audace, l'objectif de contenir le réchauffement climatique à deux degrés d'ici la fin du siècle est d'ores et déjà pratiquement hors d'atteinte. Les modalités de la négociation intergouvernementale, qui consistent à définir pour commencer des « intérêts nationaux » (qui n'existent pas en eux-mêmes mais uniquement parce qu'il existe des Nations !) puis à les confronter ensuite entre eux, et le conformisme de la pensée et des propositions font craindre un nouvel échec si les villes, les régions et les citoyens du monde ne sont pas en mesure d'ouvrir d'autres perspectives et de prendre leurs propres engagements.

L'objectif d'une Assemblée Mondiale de Citoyens convoquée par les villes est d'ouvrir de nouvelles perspectives, de porter ensemble des propositions audacieuses à la COP21 et d'adopter un plan d'action qui engage les acteurs, indépendamment des engagements mutuels que les Etats eux-mêmes seront en mesure de prendre.

2. La composition de l'Assemblée Mondiale de Citoyens à l'invitation des villes

La force des villes et des régions est de constituer une société en modèle réduit, où tous les acteurs sont représentés et ont un visage, qu'il s'agisse de la vie sociale ou de la vie économique. Il y est beaucoup plus aisé qu'au niveau national et a fortiori international d'identifier au sein de chaque catégorie de la population et de l'économie des organisations et personnalités effectivement représentatives de leur groupe, engagées dans la vie de la cité.

En outre, depuis une vingtaine d'années, de nombreuses villes ont manifesté leur volonté d'engager activement la transition vers des sociétés durables et de fédérer dans ce but des initiatives tant publiques que privées. Il est de ce fait relativement aisé, à l'échelle internationale, d'identifier les villes les plus engagées et, au sein de chacune d'elles, les organisations et les personnalités de la société et de l'économie elle-même les plus engagées.

Pour qu'une Assemblée Mondiale de Citoyens puisse être réellement représentative de la diversité des sociétés mondiales, sans pour autant que cette représentation soit politique et fasse l'objet d'une élection de représentants, et de manière à ce que les conclusions soient jugées significatives, on peut, pour réunir l'Assemblée Mondiale de Citoyens procéder de la manière suivante :

- l'effectif total de l'Assemblée est fixé à 4 000 personnes ;
- elle réunira **cent villes et régions volontaires**, constituant un échantillon géographique représentatif de la diversité des sociétés du monde et ayant fait la démonstration de leur engagement dans la transition vers des sociétés durables. Un appel à candidatures sera lancé à travers les différents réseaux internationaux de villes et de régions tels que CGLU, ICLEI, la Convention européenne des maires, Métropolis, le Comité des régions européennes, etc. Un comité de sélection organisé par le secrétariat général de CGLU (cette organisation étant considérée comme la plus représentative des villes du monde entier) sélectionnera les 100 villes et régions satisfaisant le mieux, ensemble, aux différents critères, en particulier à la représentation géographique. On veillera en particulier, pour éviter une sur-représentation des très grandes villes, à susciter également la candidature de régions.

La répartition en nombre de villes aux régions par grande région du monde se fera en découpant le monde en vingt grandes régions, le nombre de collectivités issues de chacune d'elles pouvant être approximativement proportionnel à la racine carrée de la population totale (pour assurer une certaine représentation des régions les moins peuplées) ;

- chaque ville ou région retenue prendra trois engagements :
 - a) prendre en charge pour la participation à l'Assemblée une délégation de 40 personnes ;
 - b) choisir ces personnes selon une procédure transparente de manière à ce que la délégation reflète la diversité économique sociale de la société ;
 - c) organiser, préalablement à l'Assemblée, un travail préparatoire associant les forces vives de la société.

Les 4000 participants issus des 100 villes et régions sélectionnées seront complétés par 500 représentants des réseaux de villes et des organisations internationales de la société civile ou de l'économie impliqués dans la transition vers des sociétés durables et la lutte contre le réchauffement climatique.

3. L'organisation du travail préparatoire de l'Assemblée Mondiale de Citoyens

Pour permettre la plus grande richesse possible de discussions, de propositions et d'engagements, le travail préparatoire et l'Assemblée elle-même se dérouleront selon la même méthodologie. Celle-ci repose sur deux principes :

- un travail interactif permettant un véritable dialogue -pas d'exposé de conférenciers- et capable de mettre en évidence les relations entre les questions -utilisation d'un outil de cartographie conceptuelle ;
- un aller et retour entre diversité des réalités ou des idées et unité pour construire des perspectives communes.

La diversité n'a pas qu'une seule dimension et la méthode de travail en retient trois : la diversité géographique, diversité socioprofessionnelle et la diversité thématique.

Les villes candidates élaboreront des propositions selon cette méthode. La rencontre citoyenne mondiale suivra le même chemin mais à une échelle mondiale cette fois pour tenter de dégager des perspectives communes.

De leur côté, les réseaux et organisations de la société civile internationale invités seront conviés à présenter leurs propres propositions autour de deux thèmes :

- comment faire en sorte que les villes et les régions se dotent d'un agenda stratégique commun de conduite de la transition ;
- quelles propositions porter sur la table des négociations intergouvernementales pour permettre aux négociations de sortir de l'impasse.

4. Les résultats attendus de l'Assemblée Mondiale de Citoyens

Les résultats d'une Assemblée de Citoyens de cette ampleur, la première au monde, ne peuvent être tous prévus d'avance puisqu'ils doivent être le fruit d'une construction collective. Il est utile néanmoins, au moins pour lancer le processus et donner aux villes candidates l'idée de l'ambition, de décrire à grands traits la nature des propositions attendues.

On prévoit quatre types de résultats : un agenda autonome des villes pour conduire la transition ; des engagements mutuels ; le portage de propositions communes pour la négociation intergouvernementale ; une offre d'alliance stratégique avec le monde économique.

4.1. Une vision commune de la stratégie de changement et un agenda autonome pour les villes

L'objectif, pour les différents acteurs sociaux et économiques et pour les villes, est de cesser d'être à la remorque des Etats et cantonné dans l'action locale, d'identifier ensemble les **leviers du changement** autour des quatre grands défis du 21^e siècle : l'émergence d'une **communauté mondiale de destin** -dont cette Assemblée de Citoyens sera le symbole et dont les réseaux internationaux de villes peuvent être le véhicule- ; l'adoption de **principes éthiques communs**, au premier rang duquel la **responsabilité**, pour gérer ensemble une unique et fragile planète ; **une révolution de la gouvernance** pour relier d'une nouvelle manière le local et le mondial et permettre aux villes de gérer les relations entre échelles de gestion, entre acteurs et entre problèmes, au rebours de la gouvernance actuelle qui compartimente ; un nouveau modèle de développement économique pour aller vers une économie durable, assurant le bien être de tous dans le respect des limites de la biosphère, ce que les anciens appelaient **l'oéconomie**, concept qui doit être remis au centre du système de production d'échange et de consommation. Pour ces quatre défis, les villes et l'ensemble des citoyens seront invités à avancer des propositions concrètes.

4.2. Des engagements mutuels

On peut en avancer sept :

- les villes s'accordent sur une **Charte mondiale de la responsabilité** des villes et sur une généralisation de la mise en œuvre de la norme ISO26000 pour définir la responsabilité sociétale ;
- les villes adoptent d'un prototype de **Charte locale de cor-responsabilité** par laquelle les différents acteurs s'engagent mutuellement les uns vis-à-vis des autres ;
- elles définissent conjointement les **étapes concrètes de stratégies de changement**, par exemple en matière d'éducation, de gestion des ressources naturelles, de transformation des villes et des modes de vie, de gouvernance ;
- elles s'engagent à s'encourager et se renforcer mutuellement dans ces efforts de changement, en développant ensemble un **site de ressources documentaires commun**, nourri de fiches de cas venant des différentes villes et des différents milieux, **puissant outil d'encouragement mutuel** ;
- elles adoptent un outil de suivi, associant les différents types d'acteurs, en charge de **veiller au respect des différents engagements** ;
- elles décident de la mise en place d'un **système de quotas territoriaux et individuels négociables**, avec des objectifs de réduction annuelle de ces quotas, en particulier pour les villes et pays dont l'empreinte écologique est aujourd'hui la plus importante ;
- elles s'engagent à mettre en place au niveau de chaque ville des institutions et des outils de mesure capables de rendre compte de manière aussi complète que possible du métabolisme des systèmes urbains.

4.3. Le portage de propositions « de rupture » vers la conférence intergouvernementale

Les villes et les organisations de citoyens s'engageront à porter ces propositions sur la place publique de leurs pays respectifs pour susciter des débats citoyens montrant le refus d'un nouvel échec des négociations intergouvernementales et proposant aux Etats, pour éviter toute échappatoire, des engagements concrets à prendre.

Ces engagements, liés entre eux, pourraient être au nombre de cinq :

- une **Déclaration universelle des responsabilités humaines** et l'extension des cours nationales et continentales des droits de l'homme pour en faire des cours des droits et responsabilités. En effet, dès lors que les sociétés, à travers leur mode de vie, ont un impact sur les autres sociétés et sur les équilibres de la biosphère, dès lors de surcroît que cet impact est irréversible (le réchauffement climatique en étant le symbole), les Etats et leurs gouvernants, qui se veulent les représentants de leurs propres sociétés face au monde extérieur, assument eux-mêmes, en particulier par leur inaction, une responsabilité imprescriptible. Conformément au projet de déclaration universelle des responsabilités humaines ci-annexé, cette responsabilité est à la fois **institutionnelle** (les Etats) et **personnelle** (les gouvernants).
- La souveraineté des Etats, au même titre que la propriété des terres, des eaux ou des ressources naturelles pour les personnes privées ou les entreprises, ne peut être absolue. Elle est assortie d'une **responsabilité de gestion**, de **préservation** et de **service du bien commun**. On peut parler à ce sujet de « souveraineté fonctionnelle » : cette souveraineté s'arrête quand elle entre en conflit avec le bien commun. La conférence COP21 devra préciser **au plan juridique** les responsabilités institutionnelles qui s'attachent aux Etats et personnelles qui s'attachent aux gouvernants et qui sont associées à la souveraineté et à la propriété.

- La **taxation à la source de l'énergie fossile au plan mondial**. D'innombrables dispositifs ont été proposés, fond mondial de l'environnement, taxe Tobin sur les tractations financières ou autre pour contourner une question évidente : dès lors que la consommation d'énergie fossile sous toutes ses formes a un impact sur l'ensemble de la planète, c'est par une taxation à la source qu'un fonds de lutte contre le réchauffement climatique et pour la conduite de la transition vers des sociétés durables doit être alimenté.
- L'engagement des Etats de mettre en place, dans les deux ans qui suivent la COP21, un dispositif de vérification de la mise en œuvre de la norme ISO26000 sur la responsabilité sociétale, s'appliquant **aussi bien aux Etats eux-mêmes qu'aux acteurs économiques dès lors que leur impact va au-delà du niveau local**.
- La régulation des consommations d'énergie fossile par les différents pays par le biais de **quotas nationaux** dont le rythme de réduction sera fixé pour la période 2015-2050, les quotas disponibles à l'horizon 2050 étant égaux pour tous les pays et fondés sur l'équilibre entre émission de dioxyde de carbone et capacité d'absorption par la biosphère. Ces quotas seront des quotas négociables définissant ainsi une **monnaie carbone**. Ils incluront « l'énergie grise » c'est-à-dire l'énergie consommée sans que l'on en ait conscience parce qu'elle a servi à produire les biens de toutes natures que nous consommons. Ainsi, la mise en place de quotas conduira à assurer la traçabilité des consommations d'énergie fossile tout au long de la production et de la consommation, « du berceau à la tombe ».
- L'engagement **d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC**, d'une durée de cinq ans au maximum, pour mettre la notion de filières écologiquement et socialement durables au cœur des règles du commerce international.

4.4. Une offre d'alliances stratégiques au monde économique

On ne parviendra pas à une économie durable, c'est-à-dire à une économie, sans combiner des territoires durables et de filières de production et de consommation durables. Ceci implique des alliances stratégiques entre les villes et trois types d'acteurs : **les entreprises de production, les institutions financières, les entreprises de distribution**. Les entreprises de production auront la charge d'élaborer des contrats de filières durables par lesquels les différents acteurs d'une filière seront co-responsables. Les institutions financières auront mission d'élaborer avec les villes et régions les conditions de mise en place d'instruments de mobilisation de l'épargne au service des placements à long terme nécessaires au financement de la transition. Les entreprises de distribution s'engageront avec les villes à mettre en place des labels de durabilité permettant de faire évoluer les modes de vie et de généraliser les pratiques de consommation responsable.